



EMBARGO – MARDI 29 JANVIER 2008 – 9H30

Fadila Laanan présente de nouvelles mesures
de soutien au cinéma
à l'occasion du Bilan annuel
du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
de la Communauté française

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, participera, **ce mardi matin de 9h30 à 12h30**, au Théâtre des Martyrs à Bruxelles, à la traditionnelle présentation du Bilan annuel Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française.

À cette occasion, la ministre Fadila Laanan présentera une série de nouvelles mesures destinées à soutenir la production et la diffusion du cinéma francophone de Belgique.

Dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté française, la ministre a en effet obtenu pour 2008 une augmentation de 584.000 € de la dotation annuelle du Centre du Cinéma, qui passe ainsi à un total de 13,751 millions d'euros cette année.

Depuis l'entrée en fonction de Fadila Laanan en 2004, les budgets dévolus au Centre du cinéma ont augmenté de 26,61%.

Les montants supplémentaires débloqués cette année permettront :

- d'accorder un budget supplémentaire de 100.000 € aux salles art et essai. Leur dotation augmentera ensuite chaque année de 10% supplémentaires. Les salles art et essai bénéficieront donc d'un refinancement de 420.000 € sur les cinq années à venir.
- d'octroyer un soutien accru de 22.700 € à une série de festivals de cinéma. Le budget consacré à ces festivals sera augmenté de 10% chaque année pendant 5 ans, pour une augmentation totale d'environ 140.000 €.
- d'attribuer un supplément de 26.354 € aux ateliers de production audiovisuelle, qui passent ainsi à un total de 1,240 million d'euros.
- de dégager un budget de 100.000 € pour venir soutenir les aides à la diffusion accordées au niveau du Centre du Cinéma.

- de consacrer un montant de 100.000 € à l'augmentation du budget de la Commission de sélection des films, dont le budget aura donc grimpé au total de 1,1 million depuis 2004.
- d'inscrire un montant de 200.000€ pour le refinancement de la trésorerie du Centre du cinéma.

La ministre Fadila Laanan expliquera, par ailleurs, aux professionnels du secteur qu'elle travaille sur plusieurs dossiers qui feront de 2008 une année charnière :

- le « Décret cinéma », destiné à donner une assise claire aux divers systèmes d'aide tels qu'ils existent actuellement, à les moderniser et à les pérenniser. Une première « pièce à casser » est en cours de finalisation et sera soumise au Comité de concertation du secteur.
- la modification envisagée du Décret du 22 février 2003 sur la radiodiffusion, qui régit le système actuel de contribution des éditeurs et distributeurs de service à la production audiovisuelle, afin d'assurer la viabilité du système de financement de la production audiovisuelle en Communauté française. Les premiers textes sont actuellement en discussion avec les associations professionnelles.
- la transposition de la nouvelle Directive européenne « Services de Médias Audiovisuels » (la directive SMA, qui revoit en profondeur la directive TVSF), notamment pour faire contribuer les opérateurs de services non-linéaires à la production audiovisuelle, à l'instar de ce qui est prévu actuellement dans le cadre du Décret 2003 pour le linéaire.
- la création d'une « plate-forme cinéma », pôle de concertation entre tous les niveaux de pouvoir compétents afin d'optimiser les divers régimes d'aides qu'ils gèrent en matière de cinéma : subsides des Communautés, aides régionales, tax-shelter fédéral, etc. Dès février, Fadila Laanan invitera les autres entités concernées à rencontrer le Comité de concertation, de manière à fixer un calendrier et une méthode de travail.
- la concertation avec le secteur pour la mise en œuvre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines, le plan PEP's, qui vise notamment la numérisation des archives.

Enfin, cette année encore, la ministre Fadila Laanan sera surtout là pour entendre les professionnels du secteur, lors d'un débat traditionnellement fort animé et sans tabou.

Contact:

Pascal Sac - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be